



BULLETIN D'ADHÉSION À RAIDS25
SAISON 2024/2025



Nouvelle adhésion **Renouvellement**

Numéro de licence :

Si vous êtes licencié dans une autre association affiliée à la FFRandonnée fournir une photocopie de la licence 2024/2025.

Identité de l'adhérent :

NOM : Prénom : Date de Naissance :

Sexe : F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nationalité :

Téléphone : Portable : et/ou Fixe :

Adresse e-mail (obligatoire) :

Attention votre adresse e-mail est nécessaire pour recevoir votre licence et les informations Raids25.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique vous pouvez utiliser l'adresse électronique d'une tierce personne (non adhérente à la FFRandonnée).

Autres licences disponibles : Familiale sous certaines conditions, ou Multiloisirs Pleine Nature.

<https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/decouvrez-la-licence-federale>

Options d'assurance. Vous pouvez souscrire un complément d'assurance. Cochez l'option choisie, nous vous enverrons le bulletin de souscription avec les niveaux de garantie possibles.

- Décès /invalidité : prime de 5 à 9€ TTC suivant niveaux de garantie
- Indemnité journalière : prime de 17 à 34€ suivant niveaux de garantie
- Aide à domicile 15h – max 3 semaines – prime de 20€
- Maintien du salaire (1600€/mois) : prime de 93€
- Perte d'emploi (forfait 4800€) prime de 25€

LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

« En fournissant votre adresse électronique vous consentez à ce que vos informations personnelles soient seulement utilisées dans le cadre de votre demande, de la relation commerciale éthique et personnalisée »

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFRandonnée et des partenaires. Oui Non

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE :

Des photos sur lesquelles vous pouvez figurer sont prises avec l'autorisation du club lors des activités. Vous disposez d'un droit à l'image.

- J'autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je refuse la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel) et sans limitation de durée.
- Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre de la publication, de la promotion et de la publicité à l'usage exclusif de L'Association.

CERTIFICAT MEDICAL :

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée :

1- Pour toute première prise de licence, un CACI (Certificat médical d'Absence de Contre-Indication) pour la pratique des activités de marche nordique et de randonnée et activités connexes (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire, et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus (pour les marcheurs nordiques, ne pas oublier de faire mentionner cette activité).

2- Renouvellement annuel de la licence : le pratiquant doit attester avoir rempli l'auto-questionnaire personnel de santé fourni par la FFRandonnée et avoir répondu « non » à toutes les questions en toute honnêteté. En cas de réponse positive à une ou plusieurs questions, la commission médicale fédérale conseille vivement de consulter un médecin sur la poursuite des pratiques concernées (loisirs et/ou compétition). *Cet auto-questionnaire est la propriété du licencié et ne doit pas être montré au club ou à ses animateurs.*

Dans le cas d'une ou plusieurs réponses positives un **CACI** pour la ou les disciplines concernées est nécessaire.

IMPORTANT : Recopier si c'est le cas : J'ai répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé.

Date :

Signature :

3- Pour les mineurs ou pour la participation à des compétitions ou événements assimilés : contacter Raids25

ABONNEMENT MAGAZINE FFRANDONNÉE :

- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 1 an de 4 numéros (10€)
- Je souscris un abonnement à Passion Rando Magazine pour 2ans de 8 numéros (20€)

Envoi documents et paiement :

Avec ce document complété, envoyez en même temps :

- L'éventuel certificat médical
- Un chèque de 40,85€ à l'ordre de Raids25
- Si vous souhaitez vous abonner un an à « Passion Rando » ajoutez 10€, pour 2 ans 20€.
- Pour recevoir les documents papier par la poste ajoutez 15€.

Envoyer le tout à : **Nicole BROUILLARD ; 22 B rue saint Christophe ; 25770 Serre les Sapins**

Cas des personnes déjà titulaires d'une licence FFRandonnée 2024/2025 :

Elles ne paient que l'adhésion Raids25 de 10€ sous réserve qu'elles produisent une photocopie de leur licence **2024/2025** (avec IRA, assurance responsabilité civile et corporelle, nécessaire).

Pour un abonnement à Passion Rando, ou un complément d'assurance, elles doivent s'adresser à leur club d'origine.